

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous pour confirmer que vous êtes membre de l'APTPUC, possédez de l'ancienneté en date du 1^{er} février 2021, et souhaitez recevoir une paie de transition pour chaque trimestre travaillé jusqu'à l'hiver 2022, selon le calendrier ci-dessous. Retournez le formulaire dûment rempli au Service des ressources humaines, à l'adresse HRSharedServices.payroll@concordia.ca, avant le **16 avril 2021**. Si le Service des ressources humaines ne reçoit pas ce formulaire avant le 16 avril 2021, l'option *implicite* prévaudra.

_____ Je confirme que je suis membre de l'APTPUC, que je possède de l'ancienneté en date du 1^{er} février 2021, et que je choisis de recevoir une paie de transition pour chaque trimestre où je travaille, et ce, jusqu'à l'hiver 2022. Il est entendu que la paie de transition sera recouvrée par l'Université Concordia au terme de chaque période contractuelle (c'est-à-dire de chaque trimestre), selon le calendrier ci-dessous. Il est entendu que si je quitte mon emploi à l'Université avant que Concordia n'ait recouvré la totalité du montant dudit paiement de transition, tout solde non remboursé à cet égard sera déduit de ma dernière paie.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Numéro de matricule

Signature

Date

Calendrier relatif à la paie de transition

Été 2021 – I

Dates de début et de fin de contrat : 10 mai et 2 juillet

Jour de paie	Période de paie dans le cycle de paie actuel	Période couverte	Période de paie dans le nouveau cycle de paie quinzomadaire en arriérés	Période couverte	Remboursement de la paie de transition
21 mai	9 – 22 mai	2 semaines		Transition 2 semaines	

4 juin	23 mai – 5 juin	2 semaines	9 – 22 mai	2 semaines	
18 juin	6 – 19 juin	2 semaines	23 mai – 5 juin	2 semaines	
2 juillet	20 juin – 3 juillet	2 semaines	6 – 19 juin	2 semaines	
16 juillet			20 juin – 3 juillet	2 semaines	2 semaines

Été 2021 – II

Dates de début et de fin de contrat : 5 juillet et 27 août

Jour de paie	Période de paie dans le cycle de paie actuel	Période couverte	Période de paie dans le nouveau cycle de paie quinzomadaire en arriérés	Période couverte	Remboursement de la paie de transition
16 juillet	4 – 17 juillet	2 semaines		Transition 2 semaines	
30 juillet	18 – 31 juillet	2 semaines	4 – 17 juillet	2 semaines	
13 août	1 – 14 août	2 semaines	18 – 31 juillet	2 semaines	
27 août	15 – 28 août	2 semaines	1 – 14 août	2 semaines	
10 septembre			15 – 28 août	2 semaines	2 semaines

Automne 2021

Dates de début et de fin de contrat : 6 septembre et 17 décembre

Jour de paie	Période de paie dans le cycle de paie actuel	Période couverte	Période de paie dans le nouveau cycle de paie quinzomadaire en arriérés	Période couverte	Remboursement de la paie de transition
10 septembre	29 août – 11 septembre	1 semaine		Transition 1 semaine	
24 septembre	12 – 25 septembre	2 semaines	29 août – 11 septembre	Transition 1 semaine 1 semaine	
8 octobre	26 septembre – 9 octobre	2 semaines	12 – 25 septembre	2 semaines	
22 octobre	10 – 23 octobre	2 semaines	26 septembre – 9 octobre	2 semaines	
5 novembre	24 octobre – 6 novembre	2 semaines	10 – 23 octobre	2 semaines	
19 novembre	7 – 20 novembre	2 semaines	24 octobre – 6 novembre	2 semaines	
3 décembre	21 novembre – 4 décembre	2 semaines	7 – 20 novembre	2 semaines	
17 décembre	5 – 18 décembre	2 semaines	21 novembre – 4 décembre	2 semaines	
31 décembre			5 – 18 décembre	2 semaines	2 semaines

Automne 2021 et hiver 2022

Dates de début et de fin de contrat : 6 septembre et 22 avril

Jour de paie	Période de paie dans le cycle de paie actuel	Période couverte	Période de paie dans le nouveau cycle de paie quinzomadaire en arriérés	Période couverte	Remboursement de la paie de transition
10 septembre	29 août – 11 septembre	1 semaine		Transition 1 semaine	
24 septembre	12 – 25 septembre	2 semaines	29 août – 11 septembre	Transition 1 semaine 1 semaine	
8 octobre	26 septembre – 9 octobre	2 semaines	12 – 25 septembre	2 semaines	
22 octobre	10 – 23 octobre	2 semaines	26 septembre – 9 octobre	2 semaines	
5 novembre	24 octobre – 6 novembre	2 semaines	10 – 23 octobre	2 semaines	
19 novembre	7 – 20 novembre	2 semaines	24 octobre – 6 novembre	2 semaines	
3 décembre	21 novembre – 4 décembre	2 semaines	7 – 20 novembre	2 semaines	
17 décembre	5 – 18 décembre	2 semaines	21 novembre – 4 décembre	2 semaines	
31 décembre	19 décembre – 1 ^{er} janvier	2 semaines	5 – 18 décembre	2 semaines	
14 janvier	2 – 15 janvier	2 semaines	19 décembre – 1 ^{er} janvier	2 semaines	
28 janvier	16 – 29 janvier	2 semaines	2 – 15 janvier	2 semaines	
11 février	30 janvier – 12 février	2 semaines	16 – 29 janvier	2 semaines	

25 février	13 – 26 février	2 semaines	30 janvier – 12 février	2 semaines	
11 mars	27 février – 12 mars	2 semaines	13 – 26 février	2 semaines	
25 mars	13 – 26 mars	2 semaines	27 février – 12 mars	2 semaines	
8 avril	27 mars – 9 avril	2 semaines	13 – 26 mars	2 semaines	
22 avril	10 – 23 avril	2 semaines	27 mars – 9 avril	2 semaines	
6 mai			10 – 23 avril	2 semaines	2 semaines

Hiver 2022

Dates de début et de fin de contrat : 3 janvier et 22 avril

Jour de paie	Période de paie dans le cycle de paie actuel	Période couverte	Période de paie dans le nouveau cycle de paie quinzomadaire en arriérés	Période couverte	Remboursement de la paie de transition
14 janvier	2 – 15 janvier	2 semaines		Transition 2 semaines	
28 janvier	16 – 29 janvier	2 semaines	2 – 15 janvier	2 semaines	
11 février	30 janvier – 12 février	2 semaines	16 – 29 janvier	2 semaines	
25 février	13 – 26 février	2 semaines	30 janvier – 12 février	2 semaines	
11 mars	27 février – 12 mars	2 semaines	13 – 26 février	2 semaines	
25 mars	13 – 26 mars	2 semaines	27 février – 12 mars	2 semaines	

8 avril	27 mars – 9 avril	2 semaines	13 – 26 mars	2 semaines	
22 avril	10 – 23 avril	2 semaines	27 mars – 9 avril	2 semaines	
6 mai			10 – 23 avril	2 semaines	2 semaines